

E/ Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres agissent en tant que commissaires aux comptes du Groupe au 31 décembre 2012, et pour chacune des périodes couvertes par le présent document de réfé-

rence. Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par Sanofi et ses filiales consolidées aux 31 décembre 2012 et 2011 :

(en millions d'euros)	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers			
	2012		2011		2012		2011	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit:								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	15,4	96 %	13,6	92 %	15,6	92 %	17,9	91 %
Sanofi SA	3,9		3,5		4,0		4,1	
Filiales intégrées globalement	11,5		10,1		11,6		13,8	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes ⁽²⁾	0,5	3 %	1,0	7 %	1,2	7 %	1,3	7 %
Sanofi SA	—		0,3		0,3		0,9	
Filiales intégrées globalement	0,5		0,7		0,9		0,4	
Sous-total⁽³⁾	15,9	99 %	14,6	99 %	16,8	99 %	19,2	98 %
Autres prestations:								
Fiscal	0,1		0,1		0,1		0,4	
Autres	—		—		—		—	
Sous-total	0,1	1 %	0,1	1 %	0,1	1 %	0,4	2 %
Total	16,0	100 %	14,7	100 %	16,9	100 %	19,6	100 %

(1) Les honoraires de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 concernent la revue et la certification des comptes consolidés de Sanofi, la certification des états financiers statutaires de Sanofi et de ses filiales, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF et de la SEC (y compris les prestations des experts indépendants du réseau des commissaires aux comptes auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes).

(2) Les honoraires de diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes.

(3) N'inclut pas les honoraires d'audit contractuel des plans de retraites américaines ((401K plans) pour un montant de 0,4 million d'euros en 2012).

Politiques et procédures de préapprobation définies par le comité d'audit

Le comité d'audit du Groupe a établi une politique et mis en place les procédures d'approbation des prestations d'audit et des diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes, et de préap-

probation des autres prestations à fournir par les commissaires aux comptes. En 2012, le comité d'audit du Groupe a établi un budget détaillant la nature des diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes et autres prestations à fournir par les commissaires aux comptes et les honoraires s'y rapportant.